Planning de formation
Ambulancier-ère diplômé-e ES
Volée 2022-2025
Cycle 1 - 12.09.2022 - 08.12.2023

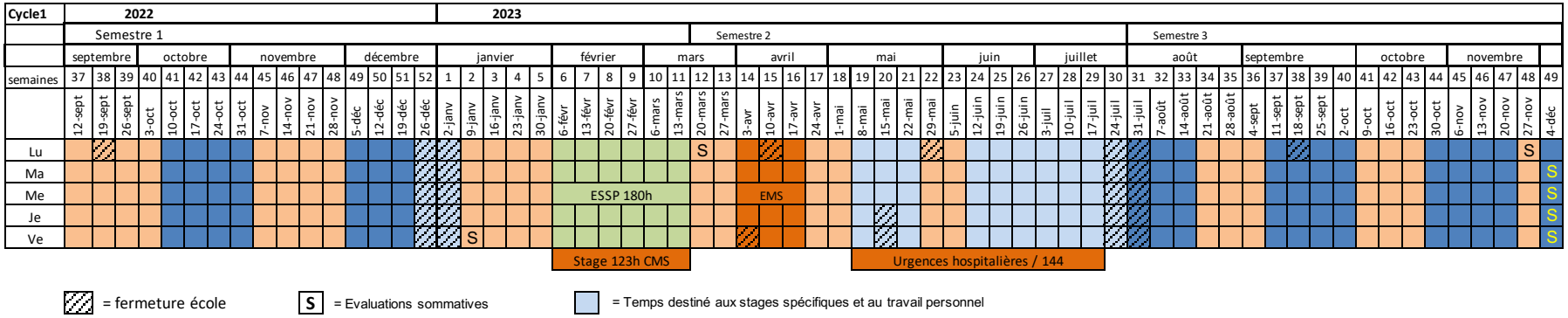

= fermeture école S = Evaluations sommatives = Temps destiné aux stages spécifiques et au travail personnel

Le Cycle 1 débute le 12 septembre 2022 et s'achève le 8 décembre 2023.

Cours en école
La rentrée a lieu le 12 septembre 2022. 40h de cours par semaine.

Formation pratique dans un service de sauvetage (ambulance) - Stage d'immersion
Le premier stage dit d'immersion (formatif), d'une durée de 20 jours de 12h = 240h, est planifié entre le 10 octobre et le 23 décembre 2022.

Entreprise simulée de soins préhospitaliers (ESSP)
Le stage en ESSP, dit C1-1, est de 180h, avec au minimum 12 jours de 12h et du travail personnel. Il est planifié entre le 6 février et le 17 mars 2023.
Ces semaines en ESSP sont planifiées en alternance avec le stage en CMS.

Formation pratique dans un service de sauvetage (ambulance) - Stage C1-2
Le deuxième stage dit C1-2, d'une durée de 35 jours de 12h = 420h, est planifié du 31 juillet au 17 novembre 2023.
Les horaires sont à définir selon l'organisation de chaque service; l'entreprise peut demander à l'étudiant d'effectuer ses périodes de stage le week-end et exceptionnellement les nuits.

Stages spécifiques
Le stage formatif au Centre médico-social (CMS) est de 2 semaines de 41h = 82h, planifié en alternance avec l'ESSP.
Le stage à la personne adulte dépendante (« EMS ») est de 3 semaines de 41h = 123h,
Le stage formatif au 144 est composé de 3 jours = 24h et d'un travail équivalent 17h.
Le stage aux Urgences préhospitalières est de 3 semaines de 41h = 123h.

Interruption de cours
La période du 11 décembre 2023 au 23 février 2024 permet aux étudiants de remédier aux évaluations manquées, de trouver un employeur et/ou de travailler en service d'ambulance en qualité d'ambulancier en formation.

Vacances
Les dates de vacances sont individuelles. Elles sont fixées d'entente avec le responsable du service en dehors des périodes de cours et de stages spécifiques.